

Modalités d'évaluation

Le système d'évaluation adopté par le Conservatoire à Rayonnement Régional de l'Eurométropole de Metz (CRR) repose sur un contrôle continu des enseignements et sur un examen devant jury. Un conseil de cycle par département se réunit au mois de juin pour statuer sur les perspectives de progression et d'orientation de l'élève.

	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Cycle spécialisé
Discipline dominante				
Discipline Formation musicale et chant choral				Ressort exclusif du jury pour l'obtention de l'UV dominante du DEM, DEC ou DET
UV complémentaire	Les UV complémentaires (déchiffrage, analyse pour la musique, technique vocale pour le théâtre, AFCMD...) sont évaluées en contrôle continu auquel peut s'ajouter un examen devant jury (Cf. guide des enseignements ou le professeur de la discipline).			

● contrôle continu ● examen

Contrôle continu : correspondances notes-appréciations

Note sur 20 attribuée par le professeur en mai (1er, 2e et 3e cycle) selon le tableau suivant :



Note de passage : 10/20

Examen devant jury : appréciations



Conseils de cycle en juin

Sont pris en compte pour le passage en cycle supérieur :

- contrôle continu
- avis des jurys
- obtention UV complémentaires

Décisions possibles :

Obtention du diplôme présenté

Passage au le cycle supérieur

Maintien

Réorientation

Arrêt global de la scolarité